

ANNEXE J

**INSTRUCTIONS DE CODAGE DES DOCUMENTS
DE DÉCLARATION EN DÉTAIL CONSOLIDÉS B3
(TYPE « F » DU FORMULAIRE B3)**

Cette annexe indique en détail comment remplir les documents consolidés de type F pour les marchandises dédouanées dans le cadre du Programme des messageries et des expéditions de faible valeur.

Pour de plus amples renseignements concernant ce programme, consultez le Mémoire D17-4-0, *Programme des messageries et des expéditions de faible valeur – Marchandises commerciales de faible valeur*.

Les trois types de modèles qui suivent sont acceptables.

a) Groupage global

Sommaire mensuel du total des droits et taxes.

Zone n° 1 – Nom et adresse de l'importateur

Indiquer « Divers » pour le nom de l'importateur et, dans la zone « n° », pour le numéro d'entreprise et le numéro du compte des importations-exportations (RM) du courtier ou du mandataire.

Zone n° 2 – Numéro de transaction

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 3 – Type

Indiquer « F ».

Zone n° 4 – Numéro de bureau

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 5 – Numéro de TPS

Laisser en blanc.

Zone n° 6 – Code de paiement

Laisser en blanc.

Zone n° 7 – Mode de transport

Indiquer « 2 ».

Zone n° 8 – Port de débarquement

Laisser en blanc.

Zone n° 9 – Total de la valeur en douane

Indiquer la valeur en monnaie canadienne, en arrondissant au dollar près.

Zone n° 10 – Numéro de sous-en-tête

Indiquer « 1 ».

Zone n° 11 – Nom et numéro du vendeur

Indiquer « Divers » et « UNY 12345 » sur une deuxième ligne dans la zone du nom et laisser en blanc la zone du numéro.

Zone n° 12 – Pays d'origine

Indiquer « UNY » pour les marchandises admissibles au traitement tarifaire « 2 » (Tarif de la nation la plus favorisée); « 10 » (Tarif des États-Unis); « 12 » (Tarif Mexique-États-Unis); et « 13 » (Tarif de l'Accord Canada-Israël). Pour tous les autres traitements tarifaires, indiquer le pays d'origine. Indiquer un code d'État à trois caractères alphabétiques si le pays d'origine est les États-Unis. Indiquer le code à deux caractères alphabétiques pour les autres pays. Consulter la liste 2 de l'annexe H pour les codes appropriés.

Zone n° 13 – Lieu d'exportation

Indiquer « UNY » pour les marchandises admissibles au traitement tarifaire « 2 » (Tarif de la nation la plus favorisée); « 10 » (Tarif des États-Unis); « 12 » (Tarif Mexique-États-Unis); et « 13 » (Tarif de l'Accord Canada-Israël). Pour tous les autres pays, indiquer le pays d'exportation. Indiquer le code d'État à trois caractères alphabétiques si le pays d'exportation est les États-Unis. Indiquer le code à deux caractères alphabétiques pour les pays d'exportation autres que les États-Unis. Consulter la liste 2 de l'annexe H pour les codes appropriés.

Zone n° 14 – Traitement tarifaire

Indiquer le code de traitement tarifaire des marchandises (les droits et les taxes doivent être calculés ailleurs que sur la déclaration et le traitement tarifaire approprié doit être appliqué). Consulter l'annexe B, zone n° 14 – Traitement tarifaire, pour la liste des codes de traitement tarifaire. Chaque nouveau traitement tarifaire doit être indiqué dans un nouveau sous-en-tête.

Zone n° 15 – Bureau de sortie des États-Unis

Indiquer « 1001 ».

Zone n° 16 – Date d'expédition directe

Laisser en blanc.

Zone n° 17 – Code de devise

Indiquer « CAD ». (la conversion des devises ne se fait pas sur la déclaration).

Zone n° 18 – Délai

Laisser en blanc.

Zone n° 19 – Fret

Indiquer « 1 ».

Zone n° 20 – Date de la mainlevée

Indiquer le premier jour du mois en cours.

Zone n° 21 – Ligne

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 22 – Désignation

Indiquer « EFV ».

Zone n° 23 – Poids en kilogrammes

Indiquer « 1 ».

Zone n° 24 – Numéro de transaction antérieure

Laisser en blanc.

Zone n° 25 – Ligne de transaction antérieure

Laisser en blanc.

Zone n° 26 – Autorisation spéciale

Laisser en blanc.

Zone n° 27 – Numéro de classement

Utiliser le numéro de classement fictif « 0000999900 ».

Zone n° 28 – Code tarifaire

Laisser en blanc.

Zone n° 29 – Quantité

Inscrire le nombre d'expéditions regroupées sur cette ligne.

Zone n° 30 – Unité de mesure

Laisser en blanc.

Zone n° 31 – Code de la valeur en douane

Indiquer « 13 »

Zone n° 32 – Code de LMSI

Indiquer « 51 » si la LMSI s'applique, sinon laisser en blanc.

Zone n° 33 – Taux de droit de douane

Indiquer « 1.0 » (les droits et les taxes doivent être calculés ailleurs que sur la déclaration, selon le taux de droit approprié).

Zone n° 34 – Taux de taxe d'accise

Indiquer « 44.0 » (la taxe d'accise doit être calculée ailleurs que sur la déclaration, selon le taux approprié).

Zone n° 35 – Taux de TPS

Indiquer « 39.0 » (la TPS doit être calculée ailleurs que sur la déclaration, selon le taux approprié).

Zone n° 36 – Valeur pour conversion des devises

Indiquer la valeur en monnaie canadienne (la conversion des devises ne se fait pas sur la déclaration).

Zone n° 37 – Valeur en douane

Indiquer la valeur en monnaie canadienne.

Zone n° 38 – Droits de douane

Indiquer le montant des droits de douane.

Zone n° 39 – Cotisation de LMSI

Indiquer le total de la cotisation de LMSI à payer, s'il y a lieu.

Zone n° 40 – Taxe d'accise

Indiquer le total de la taxe d'accise à payer.

Zone n° 41 – Valeur pour taxe

Indiquer la valeur en monnaie canadienne.

Zone n° 42 – TPS

Indiquer le total de la TPS à payer.

Zone n° 43 – Dépôt

Laisser en blanc.

Zone n° 44 – Numéro d'entrepôt

Laisser en blanc.

Zone n° 45 – Numéro de contrôle du fret

Laisser en blanc.

Zone n° 46 – Code de transporteur à l'importation

Laisser en blanc.

Zone n° 47 – Droits de douane

Indiquer le total des droits de douane à payer.

Zone n° 48 – Cotisation LMSI

Indiquer le total de la cotisation LMSI à payer.

Zone n° 49 – Taxe d'accise

Indiquer le total de la taxe d'accise à payer.

Zone n° 50 – TPS

Indiquer le total de la TPS à payer.

Zone n° 51 – Total

Indiquer le total à payer.

b) Regroupement par importateur

Il peut y avoir regroupement par importateur au lieu d'un regroupement global. Il s'agit d'une déclaration en détail mensuelle où sont récapitulés les droits et les taxes.

Zone n° 1 – Nom et adresse de l'importateur

Indiquer le numéro d'entreprise existant ou celui du courtier ou du mandataire, et le numéro de compte des importations-exportations (RM) dans la zone « n° ».

Zone n° 2 – Numéro de transaction

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 3 – Type

Indiquer « F ».

Zone n° 4 – Numéro de bureau

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 5 – Numéro de la TPS

Laisser en blanc.

Zone n° 6 – Code de paiement

Laisser en blanc.

Zone n° 7 – Mode de transport

Indiquer « 2 ».

Zone n° 8 – Port de débarquement

Laisser en blanc.

Zone n° 9 – Total de la valeur en douane

Indiquer la valeur en monnaie canadienne, en arrondissant au dollar près.

Zone n° 10 – Numéro de sous-en-tête

Indiquer « 1 ».

Zone n° 11 – Nom et numéro du vendeur

Indiquer « Divers » et « UNY12345 » sur la deuxième ligne de la zone de nom. Laisser en blanc la zone de n°.

Zone n° 12 – Pays d'origine

Indiquer « UNY » pour les marchandises admissibles au traitement tarifaire « 2 » (Tarif de la nation la plus favorisée); « 10 » (Tarif des États-Unis); « 12 » (Tarif Mexique-États-Unis); et « 13 » (Tarif de l'Accord Canada-Israël). Pour tous les autres traitements, indiquer le pays d'origine. Indiquer un code d'État à trois caractères alphabétiques si le pays d'origine est les États-Unis. Indiquer le code à deux caractères alphabétiques pour les autres pays. Consulter la liste 2 de l'annexe H pour les codes appropriés.

Zone n° 13 – Lieu d'exportation

Indiquer « UNY » pour les marchandises admissibles au traitement tarifaire « 2 » (Tarif de la nation la plus favorisée); « 10 » (Tarif des États-Unis); « 12 » (Tarif Mexique-États-Unis); et « 13 » (Tarif de l'Accord Canada-Israël). Pour tous les autres pays, indiquer le pays d'exportation. Indiquer le code d'État à trois caractères alphabétiques si le pays d'exportation est les États-Unis. Indiquer le code à deux caractères alphabétiques pour les pays d'exportation autres que les États-Unis. Consulter la liste 2 de l'annexe H pour les codes appropriés.

Zone n° 14 – Traitement tarifaire

Indiquer le code de traitement tarifaire des marchandises (les droits et les taxes doivent être calculés ailleurs que sur la déclaration et le traitement tarifaire approprié doit être appliqué). Consulter l'annexe B, zone n° 14 – Traitement tarifaire, pour la liste des codes de traitement tarifaire. Chaque nouveau traitement tarifaire doit être indiqué dans un nouveau sous-en-tête.

Zone n° 15 – Bureau de sortie des États-Unis

Indiquer « 1001 ».

Zone n° 16 – Date d'expédition directe

Laisser en blanc.

Zone n° 17 – Code de devise

Indiquer « CAD » (la conversion des devises ne se fait pas sur la déclaration).

Zone n° 18 – Délai

Laisser en blanc.

Zone n° 19 – Fret

Indiquer « 1 ».

Zone n° 20 – Date de mainlevée

Indiquer le premier jour du mois en cours.

Zone n° 21 – Ligne

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 22 – Désignation

Indiquer « EFV ».

Zone n° 23 – Poids en kilogrammes

Indiquer « 1 ».

Zone n° 24 – Numéro de transaction antérieure

Laisser en blanc.

Zone n° 25 – Ligne de transaction antérieure

Laisser en blanc.

Zone n° 26 – Autorisation spéciale

Laisser en blanc.

Zone n° 27 – Numéro de classement

Utiliser le numéro de classement fictif « 0000999900 ».

Zone n° 28 – Code tarifaire

Laisser en blanc.

Zone n° 29 – Quantité

Indiquer le nombre d'expéditions regroupées sur cette ligne.

Zone n° 30 – Unité de mesure

Laisser en blanc.

Zone n° 31 – Code de la valeur en douane

Indiquer « 13 ».

Zone n° 32 – Code de LMSI

Inscrire « 51 » si la LMSI s'applique, sinon laisser en blanc.

Zone n° 33 – Taux de droit de douane

Indiquer « 1.0 » (les droits et les taxes doivent être calculés ailleurs que sur la déclaration, selon le taux de droit approprié).

Zone n° 34 – Taux de taxe d'accise

Indiquer « 44.0 » (la taxe d'accise doit être calculée ailleurs que sur la déclaration, selon le taux approprié).

Zone n° 35 – Taux de TPS

Indiquer « 39.0 » (la TPS doit être calculée ailleurs que sur la déclaration, selon le taux approprié).

Zone n° 36 – Valeur pour conversion des devises

Indiquer la valeur en monnaie canadienne. (La conversion des devises ne se fait pas sur la déclaration.)

Zone n° 37 – Valeur en douane

Indiquer la valeur en monnaie canadienne.

Zone n° 38 – Droits de douane

Indiquer le montant des droits de douane.

Zone n° 39 – Cotisation de LMSI

Indiquer le total de la cotisation LMSI à payer, s'il y a lieu.

Zone n° 40 – Taxe d'accise

Indiquer le total de la taxe d'accise à payer.

Zone n° 41 – Valeur pour taxe

Indiquer la valeur en monnaie canadienne.

Zone n° 42 – TPS

Indiquer le total de la TPS à payer.

Zone n° 43 – Dépôt

Laisser en blanc.

Zone n° 44 – Numéro d'entrepôt

Laisser en blanc.

Zone n° 45 – Numéro de contrôle du fret

Laisser en blanc.

Zone n° 46 – Code de transporteur à l'importation

Laisser en blanc.

Zone n° 47 – Droits de douane

Indiquer le total des droits de douane à payer.

Zone n° 48 – Cotisation LMSI

Indiquer le total de la cotisation LMSI à payer.

Zone n° 49 – Taxe d'accise

Indiquer le total de la taxe d'accise à payer.

Zone n° 50 – TPS

Indiquer le total de la TPS à payer.

Zone n° 51 – Total

Indiquer le total à payer.

c) Expéditions effectuées en vertu d'une autorisation spéciale

Les expéditions déclarées dans le cadre de ce programme, au moyen d'un numéro d'autorisation spéciale, plus précisément lorsqu'il s'agit d'un décret et du report des droits, **doivent être déclarées en détail séparément**, soit individuellement, transaction par transaction, ou en les regroupant par importateur. Les transactions multiples utilisant la même autorisation spéciale pour un importateur peuvent être combinées sur une seule ligne si les renseignements ci-dessous sont les mêmes pour chaque transaction :

- numéro d'entreprise, compte des importations-exportations;
- autorisation spéciale (numéro de décret);
- numéro de classement;
- traitement tarifaire;
- taux de droit de douane;
- taux de la taxe d'accise;
- taux de la TPS.

Si un importateur utilise plus d'une autorisation spéciale, les renseignements peuvent être regroupés sur une seule déclaration, avec chaque autorisation spéciale consignée sur une ligne distincte de la déclaration.

Il n'est pas nécessaire de déclarer en détail les expéditions dédouanées en vertu du *Décret de remise visant les importations par messagerie* (CRIM).

Zone n° 1 – Nom et adresse de l'importateur

Indiquer le numéro d'entreprise de l'importateur et le numéro de compte des importations-exportations (RM) dans la case « n° ».

Zone n° 2 – Numéro de transaction

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 3 – Type

Indiquer « F ».

Zone n° 4 – Numéro de bureau

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 5 – Numéro de la TPS

Laisser en blanc.

Zone n° 6 – Code de paiement

Laisser en blanc.

Zone n° 7 – Mode de transport

Indiquer « 2 ».

Zone n° 8 – Port de débarquement

Laisser en blanc.

Zone n° 9 – Total de la valeur en douane

Indiquer la valeur en monnaie canadienne, arrondissant au dollar près.

Zone n° 10 – Numéro de sous-en-tête

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 11 – Nom et numéro du vendeur

Indiquer « Divers » et « UNY12345 » sur la deuxième ligne de la zone de nom. Laisser en blanc la zone de n°.

Zone n° 12 – Pays d'origine

Indiquer « UNY » pour les marchandises admissibles au traitement tarifaire « 2 » (Tarif de la nation la plus favorisée); « 10 » (Tarif des États-Unis); « 12 » (Tarif Mexique-États-Unis); et « 13 » (Tarif de l'Accord Canada-Israël). Pour tous les autres traitements tarifaires, indiquer le pays d'origine. Indiquer un code d'État à trois caractères alphabétiques si le pays d'origine est les États-Unis. Indique le code à deux caractères alphabétiques pour les autres pays. Consulter la liste 2 de l'annexe H pour les codes appropriés.

Zone n° 13 – Lieu d'exportation

Indiquer « UNY » pour les marchandises admissibles au traitement tarifaire « 2 » (Tarif de la nation la plus favorisée); « 10 » (Tarif des États-Unis); « 12 » (Tarif Mexique-États-Unis); et « 13 » (Tarif de l'Accord Canada-Israël). Pour tous les autres pays, indiquer le pays d'exportation. Indiquer le code d'État à trois caractères alphabétiques si le pays d'exportation est les États-Unis. Indiquer le code à deux caractères alphabétiques pour les pays d'exportation autres que les États-Unis. Consulter la liste 2 de l'annexe H pour les codes appropriés

Zone n° 14 – Traitement tarifaire

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 15 – Bureau de sortie des États-Unis

Indiquer « 1001 ».

Zone n° 16 – Date d'expédition directe

Laisser en blanc.

Zone n° 17 – Code de la devise

Indiquer « CAD » (la conversion des devises ne se fait pas sur la déclaration).

Zone n° 18 – Délai

Laisser en blanc.

Zone n° 19 – Fret

Indiquer « 1 ».

Zone n° 20 – Date de mainlevée

Indiquer le premier jour du mois en cours.

Zone n° 21 – Ligne

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 22 – Désignation

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 23 – Poids en kilogrammes

Indiquer « 1 ».

Zone n° 24 – Numéro de transaction antérieure

Laisser en blanc.

Zone n° 25 – Ligne de transaction antérieure

Laisser en blanc.

Zone n° 26 – Autorisation spéciale

Indiquer le numéro du décret dans cette zone.

Zone n° 27 – Numéro de classement

Inscrire le bon numéro de classement tel qu'indiqué dans le *Tarif des douanes*.

Zone n° 28 – Code tarifaire

Laisser en blanc.

Zone n° 29 – Quantité

Indiquer le nombre d'expéditions regroupées sur cette ligne.

Zone n° 30 – Unité de mesure

Laisser en blanc.

Zone n° 31 – Code de la valeur en douane

Indiquer « 13 ».

Zone n° 32 – Code LMSI

Indiquer « 51 » si la LMSI s'applique, sinon laisser en blanc.

Zone n° 33 – Taux de droit de douane

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 34 – Taux de taxe d'accise

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 35 – Taux de TPS

Se passe d'explications. Voir l'annexe B pour plus de détails.

Zone n° 36 – Valeur pour conversion des devises

Indiquer la valeur en monnaie canadienne (la conversion des devises ne se fait pas sur la déclaration).

Zone n° 37 – Valeur en douane

Indiquer la valeur en monnaie canadienne.

Zone n° 38 – Droits de douane

Indiquer le montant des droits de douane.

Zone n° 39 – Cotisation LMSI

Indiquer le total de la cotisation LMSI à payer, s'il y a lieu.

Zone n° 40 – Taxe d'accise

Indiquer le total de la taxe d'accise à payer.

Zone n° 41 – Valeur pour taxe

Indiquer la valeur en monnaie canadienne.

Zone n° 42 – TPS

Inscrire le total de la TPS à payer.

Zone n° 43 – Dépôt

Laisser en blanc.

Zone n° 44 – Numéro d'entrepôt

Laisser en blanc.

Zone n° 45 – Numéro de contrôle du fret

Laisser en blanc.

Zone n° 46 – Code de transporteur à l'importation

Laisser en blanc.

Zone n° 47 – Droits de douane

Inscrire le total des droits de douane à payer.

Zone n° 48 – Cotisation LMSI

Inscrire la cotisation LMSI totale à payer.

Zone n° 49 – Taxe d'accise

Inscrire le total de la taxe d'accise à payer.

Zone n° 50 – TPS

Inscrire le total de la TPS à payer.

Zone n° 51 – Total

Inscrire le total à payer.

EXEMPLE 1

Canada Customs and Revenue Agency / Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (LORS QU'IL EST REMPLI)											
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR Various		NO. - N° 123456789 RMO001		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION Example 1/Exemple 1 00000-589180643													
10 SUB HDR NO. - N° DE SOUS-EN-TÊTE 1		11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR Various UNY 12345		3 TYPE F		4 OFFICE NO. - N° DE BUREAU 497		5 GST REGISTRATION NO. - N° DE TPS 2		6 PAYMENT CODE - CODE DE PAIEMENT 2		7 MODE OF TRANS. - MODE DE TRANS. 2		8 PORT OF ORIGIN - PORT D'ORIGINE 2		9 TOTAL VED. - TOTAL DE LA VD 9584	
12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE UNY		13 PLACE OF EXPORT - LIEU D'EXPORTATION UNY		14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFAIRE 2		15 U.S. PORT OF ORIGIN - PORT DE SORTIE (DISCAL) 1001		16 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE M		17 CTRY. CODE - DEVISE DJ		18 TIME LIMIT - DELAI CAD		19 FREIGHT - FRET 1		20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE XX-12-01	
21 LINE / LIGNE 1		22 DESCRIPTION / DESCRIPTION LVS / FFV				23 WEIGHT IN KILOGRAMS / POIDS EN KILOGRAMMES 1		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE NUMBER / NUMÉRO 1		25 LINE / LIGNE 1		26 SPECIAL AUTHORITY / AUTORISATION SPECIALE					
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT 0000999900		28 TARIFF CODE - TARIFAIRE 565		29 QUANTITY / QUANTITÉ 565		30 U - M 13		31 SINA CODE - CODE DE LMSI 1.0		32 RATE OF CUSTOMS DUTY TAXES DROIT 44.0		33 E.T. RATE - TAUX T.A. 39.0		34 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION / CONVERSION VALEUR POUR CHANGE 9584.40			
35 VALUE FOR DUTY / VALEUR EN DOUANE 9584.40		36 CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE 50.00		37 SINA ASSESSMENT / COTISATION DE LMSI 50.00		38 EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE 50.00		39 VALUE FOR TAX / VALEUR POUR TAXE 9684.40		40 GST / TPS 500.00							

DECLARATION - DÉCLARATION I / DE D. Smith (613) 234-2345 <small>PLEASE PRINT NAME - LETTRES MOULÉES S.V.P.</small>		43 DEPOSIT - DÉPÔT 44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTREPÔT		47 CUSTOMS DUTIES / DROITS DE DOUANE 50.00	
OF / Customs Brokers Ltd. <small>IMPORTER / AGENT - IMPORTATEUR / AGENT</small>		45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		48 SINA ASSESSMENT / COTISATION DE LMSI 0.00	
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. <small>DECLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.</small>		46 CARRIER CODE AT IMPORTATION / CODE DE TRANSPORTEUR À L'IMPORTATION		49 EXCISE TAX / TAXE D'ACCISE 50.00	
Jan. 3, 20XX <small>DATE</small>		 <small>SIGNATURE</small>		50 GST / TPS 500.00	
B3 (00) <small>Printed in Canada - Imprimé au Canada</small>				51 TOTAL 600.00	

GROUPAGE GLOBAL

Le premier exemple montre le regroupement total de diverses expéditions de l'importateur sous réserve du numéro de compte de l'entreprise et le numéro d'entreprise d'importation-exportation du douanier ou de l'agent et le numéro de classement générique 0000999900.

EXEMPLE 2

Canada Customs and Revenue Agency		Agence des douanes et du revenu du Canada		CANADA CUSTOMS CODING FORM DOUANES CANADA - FORMULE DE CODAGE				PROTECTED (WHEN COMPLETED) PROTÉGÉ (LORS QU'IL EST REMPLI)											
1 IMPORTER NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR				NO. - N°		2 TRANSACTION NO. - N° DE TRANSACTION													
ABC Importing Company Ltd. 123 Any Street Ottawa, Ontario K1J 0L5				123456789 RM0001		Example 2/Exemple 2													
10 SUB HDR NO. - N° DE SOUS-EN-TÊTE				11 VENDOR NAME - NOM DU VENDEUR		3 TYPE		4 OFFICE NO. - N° DE BUREAU		5 GST REGISTRATION NO. - N° DE TPS		6 PAYMENT CODE - CODE DE PaiEMENT		7 MODE OF TRANS.		8 PORT OF UNLOADING - PORT DE DÉBARCAD		9 TOTAL WFD - TOTAL DE LA VD	
1				Various UNY 12345		F		454				2				16584			
12 COUNTRY OF ORIGIN - PAYS D'ORIGINE				13 PLACE OF EXPORT - LIQU D'EXPORTATION		14 TARIFF TREATMENT - TRAITEMENT TARIFFAIRE		15 U.S. PORT OF EXIT - BUREAU DE SORTIE DES E.U.		16 DIRECT SHIPMENT DATE - DATE D'EXPORTATION DIRECTE		17 CTRY. CODE - PAYS		18 TIME LIMIT - DELAI		19 FREIGHT - FRET		RESERVED FOR COPIA USE RESERVE A L'USAGE DE L'AGENCE	
UNY				UNY		2		1001		M		CAD		XX-12-01		1			
20 RELEASE DATE - DATE DE LA MAINLEVÉE																			
21 LINE - LIGNE		22 DESCRIPTION			23 WEIGHT IN KILOGRAMS - POIDS EN		24 PREVIOUS TRANSACTION - TRANSACTION ANTERIEURE		25 LINE - LIGNE		26 SPECIAL AUTHORITY - AUTORISATION SPECIALE								
27 CLASSIFICATION NO. - N° DE CLASSEMENT		28 TARIFF CODE - TARIFAIRE		29 QUANTITY - QUANTITE		30 U-M		31 WFS CODE - CODE DE WFS		32 RATE OF CUSTOMS DUTY - TAUX DE DROIT		33 E.T. RATE - TAUX T.A.		34 RATE OF GST - TAUX DE TPS		35 VALUE FOR CURRENCY CONVERSION - CONVERSION VALEUR POUR CHANGE			
1		LVS / FFV			1		1		1.0		44.0		39.0		11584.40				
0000999900		565				13		13		1.0		44.0		39.0		11584.40			
11584.40		550.00				50.00		12184.00		3000.00		210.00							
2		Screws / écrous			1		1		6.5		0.0		7		3000.00				
7318159039		3				13		6.5		0.0		7		3000.00					
3000.00		0.00				00.00		3000.00		3000.00		210.00							
3		Disks / Disques			1		1		0.0		0.0		7		2000.00				
8524999090		4				13		0.0		0.0		7		2000.00					
2000.00		0.00				0.00		2000.00		2000.00		140.00							
43 DEPOSIT - DÉPÔT		44 WAREHOUSE NO. - N° D'ENTRÉPÔT		45 CARGO CONTROL NO. - N° DE CONTRÔLE DU FRET		46 CARRIER CODE AT IMPORTATION - CODE DE TRANSPORTATEUR À L'IMPORTATION		47 CUSTOMS DUTIES - DROITS DE DOUANE		48 S.M.A. ASSESSMENT - COTISATION DE L.M.S.I.		49 EXCESS TAX - TAXE D'ACCISE		50 GST - TPS		51 TOTAL			
								560.00		0.00		50.00		850.00		1,450.00			
DECLARATION - DÉCLARATION				I am D. Smith (613) 234-2345				PLEASE PRINT NAME - LETTRES MÔLÉES S.V.P.				OF Customs Brokers Ltd.				IMPORTER AGENT - IMPORTATEUR AGENT			
DECLARE THE PARTICULARS OF THIS DOCUMENT TO BE TRUE, ACCURATE AND COMPLETE. DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT VRAIS ET COMPLETS.				Jan. 3, 20XX				D. Smith											
DATE				SIGNATURE															

GROUPAGE PAR LE NUMÉRO DE COMPTE

Le deuxième exemple montre un regroupement par numéro de compte de l'entreprise. Veuillez noter que sous un même numéro de compte de l'entreprise, il est également possible de regrouper à l'aide d'un numéro d'autorisation spéciale (deux décrets différents sont indiqués ici). Le reste des expéditions de l'importateur a été regroupé sous le numéro de classement générique 00009999900.

RÉFÉRENCES

<p>BUREAU DE DIFFUSION –</p> <p>Politique de déclaration en détail et de rajustement Division des processus d'importation Direction de la politique et de la coordination opérationnelles</p>	<p>DOSSIER DE L'ADMINISTRATION CENTRALE –</p> <p>7580-0, 7580-1, 7600-1, 7640-1</p>
<p>RÉFÉRENCES LÉGALES –</p> <p><i>Tarif des douanes</i> <i>Loi sur les douanes</i> <i>Loi sur la taxe d'accise</i> <i>Loi sur l'accise</i> <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> <i>Règlement de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis</i></p>	<p>AUTRES RÉFÉRENCES –</p> <p>D1-7-1, D3-1-1, D3-6-1, D3-6-3, D3-6-5, D4-1-2, D4-2-1, D4-3-7, D7-4-1, D8-1-1, D8-2-8, les séries D13 à D16, D17-1-0, D17-1-1, D17-1-2, D17-1-3, D17-1-5, D17-1-6, D17-1-11, D17-4-0</p>
<p>CECI ANNULE LES MÉMORANDUMS « D » –</p> <p>D17-1-10, le 16 septembre 1997</p>	

Les services fournis par l'Agence des douanes et du revenu du Canada sont offerts dans les deux langues officielles.

Ce mémorandum a l'approbation du commissaire des douanes et du revenu.

